



Jeudi 18 Juin 2009

Edition Abonnés - Paris

Les citoyens « experts » veulent débrancher le wi-fi

Vingt Parisiens ont été missionnés pour plancher sur le wi-fi et les antennes-relais. Nous révélons en exclusivité leurs recommandations, rendues publiques demain.

De la prudence. C'est ce que les vingt Parisiens de la Conférence citoyenne sur les ondes vont recommander ce soir à Bertrand Delanoë au sujet des ondes électromagnétiques. Ces citoyens représentatifs, sélectionnés selon la méthode des quotas, avaient été chargés le 2 mars dernier de réfléchir à cet épineux sujet.

« Il faudrait que les opérateurs mutualisent leurs installations »

Dimanche, ces experts se sont réunis toute la journée pour finaliser leur rapport que l'Hôtel de Ville doit rendre public ce soir. A l'exception de l'un d'eux, ils sont unanimes : en attendant une étude incontestée et incontestable sur les effets sanitaires des ondes, il faut appliquer le

principe de précaution.

Ces citoyens recommandent ainsi à la mairie de Paris de débrancher le wi-fi dans les établissements publics, comme les bibliothèques, en utilisant désormais les connexions filaires. Ils appellent aussi à la réduction du nombre d'antennes dans la capitale en évitant leurs implantations sur les toits des bâtiments publics et immeubles sociaux. « Il faudrait que les opérateurs mutualisent leurs installations », explique un membre du panel. La conférence plaide par ailleurs pour un abaissement du seuil d'exposition aux ondes des riverains à 0,6 volt/mètre (contre les 2 volts/mètre fixés aujourd'hui par la charte parisienne). Ils préconisent en outre une meilleure information du public avec des campagnes menées dans les écoles ou des panneaux informatifs et pédagogiques dans les

magasins de téléphonie mobile.

La mairie de Paris suivra-t-elle ces recommandations ? Après avoir parié sur la démocratie participative, elle pourra difficilement mettre de côté le rapport des citoyens. « Les réflexions de la conférence citoyenne nourriront le travail que nous mènerons lors de la renégociation de la charte avec les opérateurs de téléphonie mobile à la fin de l'année », avait annoncé la première adjointe, Anne Hidalgo, lors du lancement du processus le 2 mars. Quelles que soient les décisions finales, les associations qui bataillent contre la prolifération des antennes viennent de remporter une victoire : les experts de la société civile se sont rangés à leur avis.

Marie-Anne Gairaud

Un exemple de démocratie participative

Un pays comme le Danemark a régulièrement recours à des conférences citoyennes. Lionel Jospin avait testé le principe en 1998 à propos des OGM. A Paris, c'est la première fois que l'Hôtel de Ville fait appel à cette forme de démocratie participative.

Cet hiver, la mairie a chargé un institut de sondages de sélectionner un panel de vingt Parisiens

représentatifs de la population de la capitale. Objectif : les faire réfléchir pendant trois mois sur les risques des ondes électromagnétiques, diffusées soit par les antennes de téléphonie mobile soit par les bornes wi-fi de connexion à Internet. Ces futurs « experts » citoyens - tirés au sort selon la méthode des quotas - ont d'abord reçu une formation dispensée par des spécialistes. A l'issue de ce «

briefing », treize d'entre eux (les autres ont jeté l'éponge en cours de processus) ont auditionné samedi dernier des experts et acteurs concernés par le sujet. Ils ont rédigé leurs préconisations le lendemain.

M.-A.G.